

COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO

MAIRIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Bobo-Dioulasso, le

ARRETE N° 2006_____/CB/M/SG/DAG/ SRH
PORTANT TITULARISATION DES CHAUFFEURS

(Régularisation)

LE MAIRE

- Vu** la Constitution du 02 juin 1991 ;
- Vu** le Décret n° 2006-002/PRES/ du 05 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006, portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu** la loi n°047/96/ADP/du 21 novembre 1996, portant statut général des Agents des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso
- Vu** le Décret n°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006, portant Régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- Vu** le Procès-verbal d'élection des Maires et Adjoints au Maires de la Commune de Bobo-Dioulasso ;
- Vu** le procès-verbal de passation de service entre le Maire sortant et le Maire entrant de la commune de Bobo-Dioulasso en date du 14 juin 2006 ;
- Vu** le Procès verbal de réunion du comité technique paritaire du 10 novembre 2006.

ARRETE

Article 1 : Les Chauffeurs dont les noms suivent intégrés le 1^{er} juin 2001, sont titularisés dans le corps des Chauffeurs, catégorie E, échelle 1, grade initial, 1^{er} échelon, indice 175.

Ce sont :

N° d'Ordre	Nom et Prénoms	Mle	Corps
1	TAMINI Fiéro Simphonien	03 544 E	Chauffeur
2	BARRY Ibrahim	03 545 E	Chauffeur
3	SANOU Oumar	03 546 E	Chauffeur

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- MATD 1
- Gouvernorat RHB 1
- H-C/Houet 1
- Arrdts 3
- Trésor 1
- CF 1
- DAF/Solde 2
- SRH 4
- Intéressés 3
- Chrono/Archive 2

El Hadj Salia SANOU